

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

# Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Des controverses autour du mouvement végétarien ou les images « choc » de mise à mort sommaire dans des abattoirs ont fait leur apparition dans les médias aux cours des dernières années. Les conditions d'élevage et d'abattage sont plus que jamais sur le devant de la scène et entraîne de vifs débats dans l'opinion publique. Cet avis appelle à prendre des mesures tant au niveau national qu'europpéen pour répondre à un double impératif éthique. On ne peut rester indifférent devant la souffrance qu'implique la mise à mort d'un animal. Des pratiques les plus violentes voir cruelles sont encore répandues dans des abattoirs industrialisés. Assurer le bien-être des animaux, c'est aussi agir indirectement en faveur des éleveurs, des personnels des abattoirs et des consommateurs.

Les Outre-Mer sont soumises à la même rigueur sanitaire que dans l'Hexagone. Malgré des statuts particuliers, les COM ne dérogent pas à cette règle. Des filières d'élevage ultramarines de bovins, d'ovins et même de cervidés sont abattues localement. La viande « pays » favorise donc les circuits courts et réduit l'empreinte carbone de la consommation carnée. Les contrôles de ces abattoirs sont plus fréquents et importants puisque les structures sont plus petites et moins nombreuses. Les abattoirs ultramarins ne sont pas soumis à des cadences infernales. A la Réunion par exemple, cela permet aux techniciens d'être mieux formés aux techniques d'abattage et aux questions de bien-être des animaux. Toutefois, les abattoirs souffrent souvent d'un problème de rentabilité, malgré la mobilisation des Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Il faut aussi signaler la particularité ultramarine de l'élevage et l'abattage d'animaux par des particuliers échappe à tout contrôle sanitaire et de bien-être animal. C'est un sujet dont les collectivités devraient se saisir, notamment en mettant à disposition des abattoirs mobiles.

La section a pris le parti d'aborder la question du bien-être animal sous l'angle de l'élevage, le transport et l'abattage. Le groupe de l'outre-mer regrette qu'un autre enjeu n'ait pu être abordé : l'errance animale. Ce sujet mérite néanmoins d'être mentionné tant il représente un problématique prégnante dans les Outre-Mer. En effet, dans la plupart des territoires, le nombre de chiens et de chats errants ou divagants est en constante augmentation, ce qui pose des problèmes de santé et de sécurité. À la Réunion, une étude menée entre février 2017 et juin 2018 a permis de recenser près de 73 000 chiens errants. Malgré 8 000 euthanasies pratiquées chaque année, le nombre de chiens errants ne cesse d'augmenter sur ce territoire. Le principal problème vient du fait que ces animaux errants constituent des meutes qui attaquent les élevages voir même parfois les habitants.

Cet avis est aussi l'occasion pour le groupe de l'Outre-Mer d'attirer votre attention et celle des pouvoirs publics sur l'avenir de la filière élevage et par extension de l'abattage si le gouvernement maintient son projet de suppression-fusion de l'ODEADOM avec l'organisme national France Agrimer.

Le groupe de l'Outre-Mer a voté l'avis.